

POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



Plan Habitat 2020

AIDE DÉPARTEMENTALE

POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT
(aides complémentaires à la subvention accordée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah))

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, prénom :

Nom, prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

E-mail :

Situation professionnelle :

Salarié

Retraité

Demandeur d'emploi

Autres, précisez

sollicite le concours financier du Département de Saône-et-Loire pour la réhabilitation du (ou des) logement(s) locatif(s) dont je suis propriétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE DÉPARTEMENTALE A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Type de travaux :

travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé,
travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat.

AIDE DÉPARTEMENTALE « HABITER MIEUX 71 »

Type de travaux :

travaux d'économie d'énergie d'au moins 25 % - dispositif « Habiter mieux »

Nature des travaux à réaliser :

Chauffage

Toiture

Menuiseries

Isolation

Électricité

Sanitaires

Assainissement

VMC

Autre, précisez

Éventuellement, si opérateur habitat, préciser lequel :

Soliha Jura Saône-et-Loire

Urbanis

Autres,

Ces aides départementales ne sont pas cumulables avec les aides Habitat Durable du Département.

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire
Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9
Tél : 03 85 39 66 48 Fax : 03 85 39 56 40

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :

- Copie de la notification d'octroi de l'aide de l'ANAH,
- Photocopie de l'avis d'imposition N – 2,
- Plan de financement des travaux (subventions, prêts, apport personnel...),
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de toute demande de subvention.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- **m'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception du Département déclarant le dossier complet,**
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature

Fait à

le

La demande de subvention doit parvenir au Département dans les 2 ans qui suivent la date de notification de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah).

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire
Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9
Tél : 03 85 39 66 48 Fax : 03 85 39 56 40

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le Conseil général, chargé de gérer les aides départementales dans le cadre de la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Président du Conseil général. Conformément à l'article 27, seules les informations obligatoires entraînent la non instruction de la demande de concours.